



Annexe IV : Horaire type

Horaire type d'une journée en service de garde éducatif en milieu familial

Processus de reconnaissance

Loi sur les services de garde éducatif à l'enfance :

54. Une personne responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial reconnue s'engage, envers les parents des enfants qu'elle accepte de recevoir, à leur fournir des services de garde éducatifs conformément à la loi. Elle gère son entreprise de façon à assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être.

Lorsqu'elle y est tenue et, dans les autres cas, si elle le désire, elle s'adjoit, dans la mesure où elle respecte la loi, une autre personne adulte de son choix pour l'assister.

Règlements sur les services de garde éducatif à l'enfance :

6.10 Le prestataire de services de garde éducatifs offre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, selon un processus global et intégré, des expériences variées adaptées à l'âge des enfants qu'il reçoit et visant à soutenir les apprentissages dans les 4 domaines de développement de l'enfant et leurs composantes, à savoir:

1° le domaine physique et moteur comprenant:

- a) la motricité fine;
- b) la motricité globale;
- c) le sens du mouvement et le goût de bouger à différentes intensités;
- d) le développement des 5 sens suivants: la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher et le goût;

2° le domaine cognitif comprenant:

- a) l'attention;
- b) la mémoire;
- c) la fonction symbolique;
- d) la capacité à catégoriser et à conceptualiser;
- e) le raisonnement;
- f) l'éveil aux mathématiques et aux sciences;

3° le domaine langagier comprenant:

- a) le langage prélinguistique;
- b) le langage oral;
- c) l'éveil à la lecture et à l'écriture;
- d) le développement graphique;

4° le domaine social et affectif comprenant:

- a) la confiance en soi;
- b) l'estime de soi;
- c) l'autonomie;
- d) la construction de l'identité;
- e) les compétences émotionnelles et sociales.

114. Le prestataire de services de garde éducatifs doit s'assurer que les enfants sortent à l'extérieur au moins 60 minutes chaque jour, dans un endroit sécuritaire permettant leur surveillance, à moins de conditions compromettant la santé, la sécurité ou le bien-être de ceux-ci.

115. Le prestataire de services de garde éducatifs ne peut mettre à la disposition des enfants un téléviseur, un ordinateur, une tablette électronique ou tout autre appareil audiovisuel que si leur utilisation est intégrée au programme éducatif et qu'elle survient sporadiquement, sans excéder 30 minutes dans une même journée. Toutefois, leur usage est interdit pour les enfants âgés de moins de deux ans.

Mis à jour le 09 janvier 2024



7225, boul. Laframboise
Saint-Hyacinthe QC J2R 1E3
450 796.4452



375, route 137
La Présentation QC J0H 1B0
450 768.2848

www.cpebcnature.com



910, rue Principale
La Présentation QC J0H 1B0
450 488.0073



L'horaire du service de garde en référence au programme éducatif Accueillir la petite enfance (2019):

L'apprentissage actif : « Pour accompagner l'apprentissage actif, le personnel éducateur et les RSG organisent donc un déroulement de la journée prévisible pour les enfants, en fonction de leurs besoins. Ils planifient des expériences qui répondent aux champs d'intérêt divers des enfants en laissant autant de place que possible à leurs initiatives. Ils mettent à leur disposition du matériel intéressant et approprié au niveau de chacun et ciblant tous les domaines de développement, de façon à leur permettre de faire des choix dans un environnement attrayant et varié. Ils interagissent intentionnellement avec les enfants, en fonction des besoins de développement qu'ils repèrent, au jour le jour, en les observant. » (Page 22, section 1.4.2)

Un horaire adapté au rythme des jeunes enfants : « Pendant la petite enfance, pour jouer, s'exprimer, manger, dormir, comprendre, explorer, expérimenter, choisir, bouger, se détendre, chercher des solutions aux problèmes rencontrés et aux conflits, et parfois pour ne rien faire du tout, il faut du temps. Les équipes des SGEE et les RSG sont invitées à porter une attention toute particulière au déroulement de la journée afin de pouvoir l'ajuster avec souplesse au rythme des enfants. Une planification adéquate du déroulement permet notamment de limiter les temps d'attente, parfois trop nombreux dans les SGEE. Dans le contexte des installations, notamment, les ajustements au déroulement de la journée en vue de mieux répondre aux besoins des enfants et des adultes demandent généralement une réflexion d'équipe. En effet, le partage de certains locaux et les horaires de travail entravent parfois de façon importante la mise en place d'un horaire bien adapté. » (Page 33, section 2.2.1)

L'horaire du service de garde en référence au guide Gazelle et Potirons (2014) :

Le jeu actif : « Selon le programme éducatif Accueillir la petite enfance, du ministère de la Famille, grandir et se développer est une démarche essentiellement « active » dont l'enfant est le maître d'œuvre. On utilise également l'expression « apprentissage actif » pour signifier que c'est en agissant que l'enfant construit sa connaissance de lui-même, des autres et de son environnement. » (Le jeu actif : Qu'entend-on par « jeu actif » ? ; Page 28)

Offrir, au cours de la journée, plusieurs occasions de jouer activement : « Faut-il rappeler que les jeunes enfants ont généralement une faible capacité de concentration : ils passent rapidement d'une activité à une autre et s'intéressent à de nombreux jeux qui varient constamment. Ainsi, il s'avère judicieux de leur proposer des activités diversifiées qui répondent à leurs préférences, et ce, à intervalles réguliers, afin de stimuler et préserver leur intérêt. Les enfants peuvent également manifester leurs préférences. Il faut alors leur faciliter l'accès à du matériel permettant de s'adonner à plusieurs jeux ou leur proposer différents choix d'activités au même moment. » (Orientation 8 : le respect des champs d'intérêt particuliers des 0-5 ans ; Page 55)

L'accompagnement du jeu actif : « L'accompagnement du jeu actif peut reposer sur une intervention éducative spontanée, déclenchée ou inspirée par la situation qui se présente (à l'occasion d'un jeu entrepris ou amorcé par l'enfant). L'intervention spontanée autour du jeu actif n'est pas synonyme de « laisser-faire » ou une « simple surveillance » des enfants par le personnel éducateur, particulièrement au cours des périodes de jeu à l'extérieur. (...) Pour les jeux dirigés, les consignes doivent être brèves, attrayantes et claires. Ces jeux n'ont pas pour but de vérifier les capacités des enfants, mais d'enrichir leurs expériences. Il faut cependant éviter les routines quotidiennes trop chargées et peu flexibles et encourager le plus possible les enfants à prendre l'initiative de leurs propres jeux actifs. (...) Il importe d'offrir à l'enfant un environnement riche et du temps pour vivre une variété d'expériences de jeu. » (Orientation 10 : Encourager le jeu actif par des activités plaisantes et ponctuées de défis ; Page 61)

L'importance du jeu à l'extérieur : « Les activités quotidiennes à l'extérieur sont d'autant plus importantes qu'en service de garde éducatif l'enfant passe la majeure partie de sa journée dans un espace relativement restreint, avec plusieurs autres enfants. Le besoin vital de se mouvoir n'est pas toujours convenablement satisfait dans les locaux utilisés par l'enfant, d'où l'importance de donner accès à des espaces de jeu à l'extérieur, et ce, peu importe la saison. » (Orientation 11 : Jouer dehors tous les jours et le plus souvent possible; Page 65)



À considérer lors de la conception de votre horaire :

1. Organiser les **routines et les transitions** en fonction de tous les groupes d'âge accueillis. Chaque routine est un moment pour avoir des relations de qualité avec les enfants. C'est important de prendre le temps pour que chacune d'elles soit agréable.
 - Lavage des mains avant les repas;
 - Collations (une le matin, une en après-midi);
 - Dîner;
 - Changements de couches (à penser : tu changes une couche à la fois. Pendant ce temps, qu'est-ce qui est proposé aux autres enfants? S'assurer d'avoir une vue d'ensemble sur ton groupe pendant le changement de couches.);
 - Habillage / déshabillage pour aller dehors (Prévoir trente minutes pour l'habillage lorsqu'on débute avec un groupe. On s'enlève la pression d'aller vite, et on respecte l'enfant et son autonomie);
 - Sieste (prévoir une sieste le matin pour les poupons. Elle peut être faite à l'intérieur ou l'extérieur);
Quel sera le rituel? Une histoire avant le coucher? Des jeux calmes? Du yoga? C'est rassurant pour les enfants d'avoir une routine d'avant-sieste stable et prévisible;
 - Rangement des jouets.
2. Prévoir une ou plusieurs périodes de jeux à l'extérieur. (minimum 60 minutes). Lors des jeux extérieurs, les enfants doivent être actifs et bouger beaucoup! (courir, sauter, grimper...);
3. Planifier l'intégration des poupons dans l'horaire. Il faut planifier davantage de temps lorsque les enfants sont petits. (changements de couche, sieste le matin, déplacements plus lents, davantage de jouets par terre, coin repas plus sale, temps pour rassurer les poupons...);
4. Proposer des plages d'activités pour les différents groupes d'âge.
 - Activité libre (choisie par l'enfant, avec un soutien de votre part pour amener l'enfant un peu plus loin dans son jeu)
 - Activité dirigée (planifiée et organisée par la RSGE)



HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE

Heures	Description
7h00 à 8h00	
8h00 à 9h00	
9h00 à 10h00	
10h00 à 11h00	
11h00 à 12h00	

12h00 à 13h00	
13h00 à 14h00	
14h00 à 15h00	
15h00 à 16h00	
16h00 à 17h00	
17h00 à 18h00	

*****Cet horaire est à titre indicatif. Il est important de rester flexible et de s'adapter aux besoins et intérêts des enfants.**